

Association SOS Dépôt de Bilan

Rapport d'activité pour les années 2006 et 2007 Présenté à l'Assemblée Générale du 15 janvier 2008

RAPPORT D'ACTIVITE POUR LES ANNEES 2006 ET 2007

L'association SOS Dépôt de Bilan a été déclarée le 30 septembre 2005 à la Préfecture de Paris (publiée au Journal Officiel du 22 octobre 2005).

Les fondateurs, Didier et Jean SALWA, sont également à l'origine du réseau d'associations Love money pour l'Emploi (loi 1901, sans but lucratif) visant à orienter les compétences et l'épargne de proximité vers les PME locales qu'elles soient en création, en développement, en transmission ou en retournement de situation (en difficultés surmontables) à fort potentiel de croissance et de création d'emplois (site www.love-money.org).

Forts de leur expérience (www.bourse-introduction.com) et après avoir vécu plusieurs disparitions d'entreprises dont certaines auraient pu obtenir un plan de continuation, il leur a paru indispensable d'apporter une amélioration à ce concept d'économie solidaire en mettant en place, également de manière bénévole, l'association SOS Dépôt de bilan.

La première version (actuelle) du site internet www.sosdepotdebilan.org a été mis en place par Jean SALWA, Didier SALWA et Henri POMMAREL (qui était emploi jeune à l'association Love Money pour l'Emploi jusqu'à mars 2006).

L'association SOS Dépôt de bilan aide gratuitement et oriente les dirigeants ou les salariés d'entreprises en difficulté, vers les démarches à mener auprès des Tribunaux de Commerce. Elle peut accompagner certaines entreprises en Chambre du Conseil voir au-delà.

Enfin, l'association dispose de l'expérience et du savoir-faire permettant la mise en place de plan de continuation et de RES (Reprise d'Entreprise par les Salariés).

Il est à noter qu'entre octobre 2005 et mai 2006, Didier et Jean SALWA ont consacré l'essentiel de leur temps à tenter de sauvegarder l'intérêt collectif des actionnaires de la société PINABEL BIO (dont plusieurs procédures sont toujours en cours et d'autres restent à venir).

A cette occasion, Didier et Jean ont déjà rencontré plusieurs des parlementaires ayant participé au projet de réforme des Tribunaux de Commerce, afin d'attirer leur attention sur un problème de dysfonctionnement qu'ils ont constaté auprès d'un Tribunal dans les Côtes d'Armor notamment pour non-respect des articles L. 621-56 et L. 621-58.

Les parlementaires rencontrés à ce sujet sont :

Le Sénateur Richard YUNG (le 25/01/06), le Député Alain COUSIN (le 01/02/06), Guillaume de Thieulloy, attaché du Sénateur Jean-Claude GAUDIN (le 02/02/06), le Sénateur Patrice GELARD (le 08/02/06), M. BISBAU, attaché parlementaire du Sénateur Philippe GOUJON (le 13/02/06).

Ainsi que Madame Perrette REY, présidente TC de Paris et de la CGTC (le 09/02/06).

En 2006, 400 entreprises ont téléphoné à l'association SOS Dépôt de Bilan pour, dans la quasi-totalité des cas, demander une aide urgente.

Jean SALWA a satisfait à la totalité des demandes en leur apportant une aide et des conseils pratiques par téléphone (seulement douze personnes ont confirmé leur promesse d'adhérer à l'association après avoir obtenu les informations souhaitées).

Cette première année d'expérimentation a confirmé que l'association SOS Dépôt de Bilan répondait à un réel besoin non satisfait.

Statistiques	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dépôts de bilan en France	36 900	38 200	39 500	40 900	42 100	38 600	41 300
Formulaire reçus à partir de www.sosdepotdebilan.org						500	750
Entreprises ayant obtenu des conseils pratiques téléphoniquement						400	190
Entreprises ayant obtenu des conseils pratiques sur le forum www.sosdepotdebilan.org						40	50
Nombre d'adhérent à l'association						12	60

../..

../..

Le seul bénévolat ne pouvant suffire à poursuivre et à développer les actions de l'association, une demande de subvention (Mairie de Paris) a été déposée début 2007 puis renouvelée fin 2007.

Une demande d'habilitation aux chèquiers conseil a été effectuée et refusée par la DDTEFP de Paris fin 2007.

En mars 2007, Didier SALWA s'est proposé de modifier le site internet de manière à ne communiquer les coordonnées téléphoniques de l'association qu'aux personnes qui adhèrent à l'association (ne serait-ce que pour un euro symbolique). Ainsi, c'est lui qui répond dorénavant aux formulaires.

Profil des entreprises qui contactent l'association

Au moment du dépôt de bilan :
<ul style="list-style-type: none">• 1 entreprise sur 2 est créée depuis moins de 5 ans• 1 entreprise sur 2 n'a plus de découvert bancaire autorisé• 2 entreprises sur 3 ont des retards importants de comptabilité à la veille du dépôt de bilan• 9 entreprises sur 10 ont eu des chèques retournés impayés• 9 entreprises sur 10 ont un manque de compétences à l'une des fonctions clé (commercial, gestion, ou métier)
L'origine des difficultés et leurs conséquences :
<ul style="list-style-type: none">• Les dirigeants de ces entreprises ignorent totalement les démarches à effectuer. Ils ne trouvent personne pour leur donner des conseils pratiques• 1 fois sur 3, ils ont donné des cautions personnelles qu'ils devront assumer pendant de longues années• Les situations évoquées ci-dessus ne leur donnent plus aucune possibilité de sauver leur entreprise même si celle-ci était sauvable
Qui contacte l'association ?
<ul style="list-style-type: none">• 3 fois sur 5 ce sont les dirigeants• 1 fois sur 5 ce sont des proches du dirigeant• 1 fois sur 5 ce sont des salariés
Nous estimons que :
<ul style="list-style-type: none">• 2 entreprises sur 3 pourraient trouver une aide efficace dans l'association• 1 entreprise sur 8 pourrait continuer son activité et redevenir bénéficiaire• 1 entreprise sur 3 pourrait même ensuite se développer et créer de nouveaux emplois si elle en avait les moyens• 1 entreprise sur 15 pourrait être reprise par ses salariés

Les entreprises qui contactent l'association SOS Dépôt de Bilan sont une fois sur deux en entreprise individuelle, puis en EURL/SARL, rarement en S.A.

Ce sont des artisans, de petits commerçants qui ont créé leur entreprise, souvent en s'endettant à titre personnel, parce qu'ils croyaient en leur projet.

Malheureusement, ces personnes avaient une préparation insuffisante. Selon un constat de l'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprise), 90% des faillites sont liées à un manque de compétences (pour 45% un manque de compétences commerciales, pour 26% un manque de compétences en gestion et pour 19% un manque de compétences techniques).

PERSPECTIVES - PROPOSITIONS :

Nous estimons qu'avec l'accompagnement de l'association SOS Dépôt de Bilan, un certain nombre d'entreprises qui disparaissent chaque année pourraient être sauvées. D'autres accompagnements complémentaires, avec par exemple l'association Love money pour l'Emploi (aide au financement des entreprises), pourraient être mis en place.

../..

../..

Des partenariats seraient à développer avec le réseau des experts comptables, des mandataires judiciaires, les tribunaux de commerce, CCI et les associations ayant une activité voisine à la nôtre.

Une première réunion de formation et d'information a été organisée (fin 2005) à l'attention des chefs d'entreprise sur le thème « du redressement judiciaire au plan de sauvetage ». D'autres réunions de ce type seraient à organiser régulièrement.

2 entreprises sur 3 qui déposent le bilan n'ont pas de comptabilité à jour, car elles ont du retard dans le paiement de leur comptable et que les dirigeants n'ont pas conscience qu'il s'agit d'une priorité. Or, il est très important d'apporter une situation comptable, même approximative, sans quoi le tribunal de commerce décide de mettre la société en liquidation judiciaire, pour ne pas risquer de générer davantage de dettes.

Ainsi, expliquer au dirigeant que la préparation de la comptabilité est indispensable avant de déposer le bilan permet d'éviter la disparition prématurée de l'entreprise et de conserver des chances de redressement de la situation.

Nous réfléchissons à la mise en place d'un fonds solidaire permettant la mise à jour de la comptabilité des entreprises en difficulté pouvant être sauvées.

Notre annonce pour recruter d'un(e) permanent(e) en contrat d'avenir ou en CAE n'a pas eu de succès. Une demande d'emploi tremplin serait à effectuer.

Une révision de la grille de cotisation a été effectuée en décembre 2007. Celle-ci serait à valider par le conseil d'administration de l'association.

Il devrait être possible d'utiliser Paypal pour régler sa cotisation à l'association.

Les opérations de RES (Reprise d'Entreprise par les Salariés) initiées par Jean SALWA, notamment avec par SMT Goupil et Sovam Industries, ont conduit l'association à proposer ces solutions de redressement d'entreprise et de sauvetage d'emplois.

Suite aux dernières tentatives de RES avec Daniel Rotatives en 2003, Reims Aérospace en 2005 et JDC Imprimerie en 2007, il s'avère nécessaire d'améliorer la présentation du savoir-faire de l'association dans ce domaine.

Enfin, le programme de formation pour les Comités d'Entreprises et les salariés que nous avons préparé pour Air Liberté et Moulinex, dont l'intitulé était « *Prévenir les licenciements dans votre entreprise avant d'éventuelles fusions / acquisitions / regroupements/ R.J* » pourrait être proposé.